

Baie-Mahault, le 20 janvier 2025

A en croire certains, la vie en Guadeloupe serait synonyme de privilèges pour quelques-uns. Mais qu'en est-il réellement de la gestion des ressources dans nos établissements ?

L'administration a autorisé l'acquisition de trois véhicules pour répondre aux besoins de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault. Pourtant, la cheffe d'établissement a fait le choix d'en acheter seulement deux dont un pour son usage personnel, pour une somme de plus de 40 000 € ...

Est-ce une réelle nécessité surtout lorsque l'on sait que l'ancien directeur avait acquis un véhicule il y a peu de temps ? Ce nouveau véhicule sera-t-il mis à la disposition des missions à venir ?

Malgré ces achats, le parc automobile de cet établissement reste dans un état déplorable.

L'UFAP UNSa Justice s'interroge également sur d'autres pratiques qui semblent s'éloigner des règles en vigueur comme :

- La prise en charge pour certains des frais de société de jardinage pour leur logement de fonction réglés sur le budget de fonctionnement des établissements ;
- L'utilisation des voitures de service à des fins personnelles comme si elles étaient des véhicules de fonction.

L'UFAP UNSa Justice s'interroge sur la gestion des finances publiques et l'utilisation des deniers de l'État au sein des établissements pénitentiaires. Comment justifier de telles pratiques, alors que les moyens manquent cruellement pour améliorer les conditions de travail et répondre aux besoins opérationnels ?

Face à ces dérives, **L'UFAP UNSa Justice** demande à la Directrice Interrégionale de faire toute la lumière sur ces pratiques.

Ces cadres, censés représenter le **Ministère de la Justice**, se doivent de respecter scrupuleusement la réglementation et d'adopter une gestion budgétaire exemplaire.

L'UFAP UNSa Justice réclame une gestion transparente et respectueuse des deniers publics, afin que les priorités réelles des établissements soient prises en compte et que ces pratiques cessent immédiatement.

Pour le Bureau Régional
UFAP UNSa Justice
Jean-Jacques RACAMY